

REÇU le 6 MAI 2024

"A CICALA"
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : CONDE SUR RISLE (27290),
71 rue de la Thillaye
R.C.S. : BERNAY N° 984 126 821

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

Le 23.04.2024
A (heure) 16h00

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée "A CICALA", au capital de 1.000,00 €, divisé en DEUX CENTS (200) parts sociales de CINQ (5) EUROS chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à CONDE SUR RISLE (27290), 71 Rue de la Thilaye, sur la convocation de la gérante.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie MARC née GUILMAIN, associée de la société.

La séance est ouverte par la gérante.

Sont présents :

- **Monsieur Lionel Maurice Gabriel MARC**, Conducteur de Travaux, demeurant à CONDE SUR RISLE (27290), 71 rue de la Thillaye.

Né à SAINT MIHIEL (55300), le 30 janvier 1971.

Epoux de **Madame Valérie Anne GUILMAIN**.

Monsieur et Madame MARC mariés à la Mairie de WOIPPY (57140), le 20 juin 1998, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

- **Madame Valérie Anne GUILMAIN**, Conseillère en économie sociale et familiale, demeurant à CONDE SUR RISLE (27290), 71 rue de la Thillaye.

Née à METZ (57000), le 01 octobre 1975.

Epouse de **Monsieur Lionel Maurice Gabriel MARC**.

Monsieur et Madame MARC mariés à la Mairie de WOIPPY (57140), le 20 juin 1998, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

De nationalité française.

Résidente française au sens de la réglementation fiscale.

- **Monsieur Elouan MARC**, chef de rang, demeurant à CONDE SUR RISLE (27290), 71 rue de la Thillaye, Chez M. et Mme Lionel MARC.

Né à ERMONT (95120), le 29 janvier 2004.

Célibataire.

N'étant pas engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

- Monsieur Lionel MARC, sus-nommé est propriétaire de QUARANTE-NEUF PARTS, ci49 parts

- Madame Valérie MARC née GUILMAIN, sus-nommée, est propriétaire de QUARANTE-NEUF PARTS, ci49 parts

- Monsieur Elouan MARC, sus-nommé, est propriétaire de CENT DEUX PARTS, ci102 parts

Total des parts : DEUX CENTS PARTS, ci200 parts

EM LA VD

Egal au nombre de parts composant le capital social.

Madame Valérie MARC née GUILMAIN, déclare que tous les associés de la société dénommée "A CICALA" sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Les associés, déclarent :

- reconnaître avoir été régulièrement convoqués à l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires et s'interdire en tout état de cause toutes contestations à ce sujet ;
- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Modification de l'objet social ;
- Mandat -pouvoirs en vue de formalités.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION 1

Les associés décident à titre de décision unanime et collective des associés, de modifier l'article 4 des statuts de la société de la manière suivante :

ARTICLE 4 - OBJET

Ancienne rédaction

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *l'acquisition de titre de sociétés, à titre onéreux ou par apport en nature, le contrôle et l'administration de ces titres ;*
- *la propriété et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux et tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, de participations par voie d'échange, achat, d'apports, de souscription ou autrement de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;*
- *l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location sous quelque forme que ce soit (nue, meublée, de courte durée, ...), la vente en totalité ou par parties, et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières ;*
- *la gestion de la trésorerie de la société et/ou de ses filiales, la recherche de réalisation de placements ;*
- *la recherche et la réalisation de placements, d'investissements immobiliers et financiers ;*
- *la fourniture de toutes prestations de services et de conseils ;*
- *l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;*
- *la souscription d'emprunt, la prise de garanties sur tous immeubles ;*
- *et plus généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou destinées à en permettre la réalisation.*

Nouvelle rédaction

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La location meublée non professionnelle ;
- l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location sous quelque forme que ce soit (nue, meublée, de courte durée, ...), la vente en totalité ou par parties, et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières ;
- l'acquisition de titre de sociétés, à titre onéreux ou par apport en nature, le contrôle et l'administration de ces titres ;
- la propriété et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux et tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, de participations par voie d'échange, achat, d'apports, de souscription ou autrement de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;

EM LN UN

- la gestion de la trésorerie de la société et/ou de ses filiales, la recherche de réalisation de placements ;
- la recherche et la réalisation de placements, d'investissements immobiliers et financiers ;
- la fourniture de toutes prestations de services et de conseils ;
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- la souscription d'emprunt, la prise de garanties sur tous immeubles ;
- et plus généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou destinées à en permettre la réalisation.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Les statuts seront mis à jour en conséquence.**

RESOLUTION 2

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités, partout où besoin sera.

Tous pouvoirs sont également donnés à tout clerc ou collaborateur de Maître Jean-Philippe LAMIDIEU, notaire à PONT-AUDEMER, 5, rue des Temps Modernes pour effectuer toutes formalités, faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour la mise à jour des statuts de la société auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés.

Three handwritten signatures in black ink are displayed horizontally. The first signature on the left is a stylized, somewhat illegible mark. The middle signature is a large, bold, circular stroke followed by a vertical line. The third signature on the right is a more fluid, cursive-style signature.

